

VILLE DE CAVALAIRE SUR MER

La réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

JEUDI 08 AVRIL 2021 à 17 heures 30,

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville

CAVALAIRE SUR MER

L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES - BUDGET

1. Reprise anticipée des résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes
2. Fixation des taux des contributions directes locales pour l'exercice 2021
3. Budget primitif principal - Exercice 2021
4. Budget primitif annexe des ventes de caveaux au cimetière - Exercice 2021
5. Budget primitif annexe de l'assainissement - Exercice 2021
6. Budget primitif annexe du port public de plaisance - Exercice 2021
7. Budget primitif annexe de la régie des transports - Exercice 2021
8. Budget primitif annexe du parking Gleizes - Exercice 2021
9. Budget primitif annexe de la maison funéraire - Exercice 2021
10. Approbation du projet de budget de l'Office du tourisme de Cavalaire pour l'exercice 2021 - Attribution d'une subvention
11. Approbation du projet de budget du Comité Officiel des Fêtes de Cavalaire pour l'exercice 2021 - Attribution d'une subvention
12. Approbation du projet de budget de l'Office Municipal de la Culture de Cavalaire pour l'exercice 2021 - Attribution d'une subvention
13. Subventions aux associations - Exercice 2021

ADMINISTRATION GENERALE

14. Convention de mise à disposition de service d'utilité commune « Forêt » de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au profit de la Commune de Cavalaire-sur-Mer

15. Mise en place d'un chèque cadeau à destination des parents de nouveaux nés Cavalairois

DOMAINE PUBLIC

16. Modification de l'exploitation du stationnement payant

URBANISME - FONCIER

17. Opposition au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

18. Demande de rectification d'une représentation cadastrale – chemin qualifié de rural emportant desserte de la carrière sise lieudit «Cros de Mouton» ou lieudit «le Jas»

PORT ET PLAGES

19. Mise à disposition de personnels du SDIS du Var pour la surveillance de la baignade

ENVIRONNEMENT

20. Renouvellement de la charte de partenariat Pelagos

21. Signature de la Charte d'engagement « Zéro déchet plastique » de la Région Sud

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-
22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**